

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 248

1^{er} avril 2000

SOMMAIRE

Comptoir Immobilier International, S.à r.l., Luxembourg	page 11858	Gemarlux S.A., Luxembourg	11878
Createam S.A., Bertrange	11858	Geromlux, S.à r.l., Luxembourg	11880
Croci International S.A., Luxembourg	11858, 11860	Gesfi Investments Holding S.A., Luxembourg 11879,	11880
Da Costa Almeida, S.à r.l., Rodange	11865	Gesondhetsbäckerei, S.à r.l., Niederanven	11883
Deka Promotions, S.à r.l., Luxembourg	11860, 11861	Giant Holding S.A., Luxembourg	11881
Deprosa Holding S.A.	11862, 11863	Gilfin S.A., Luxembourg	11882, 11883
Design, S.à r.l., Luxembourg	11865	GIP International S.A., Luxembourg	11884
Digest S.A., Bertrange	11861	Gorges du Loup S.A., Luxembourg	11884
Domkin Overseas Investment S.A., Luxembourg	11864	Goryn Holding S.A., Luxembourg	11885
D-Tex, S.à r.l., Luxembourg	11861	Grand Baie S.A., Luxembourg	11885
Dunmore International S.A., Luxembourg	11865	Graziel S.A., Luxembourg	11886
Eco-Logica S.A., Mamer	11865	Great Mountain S.A., Luxembourg	11884
Editions d'Lëtzeburger Land, S.à r.l., Luxembourg 11866		Groupe Architecture, Société Civile, Luxembourg	11886
EFCO - Forodia S.A., Differdange	11866	Groupe Wenmec S.A.H., Luxembourg	11887
E.I.A., European Investments Associates S.A.H., Luxembourg	11869	GTS Access Services (Luxembourg) S.A., Luxembg 11886	
E.K.S., Electronic Key Systems, S.à r.l., Luxembourg 11865		GTS Business Services (Luxembourg) S.A., Luxembg 11887	
EPAL, European Planning Associates Luxembourg S.A.H., Luxembourg	11869	Guf, S.à r.l., Luxembourg	11877
Estrella Holding S.A., Luxembourg	11868	Hartwell S.A., Luxembourg	11887, 11888
Euroblig, Compagnie Luxembourgeoise d'Intermediation S.A., Luxembourg	11863, 11864	Havetra, S.à r.l., Diekirch	11899
Euro-Editions S.A., Differdange	11868	Hermitage S.A., Luxembourg	11885
Eurofood, S.à r.l., Bettembourg	11866	Hifin S.A., Luxembourg	11880
Euronetics International S.A., Luxembourg	11868	Hopewell S.A., Luxembourg	11889
Europatour Investment Holding S.A., Luxembourg 11867		Howi Bau, S.à r.l., Luxembourg	11888
European Golden Team S.A., Luxembourg	11868	H.P.I. Holding S.A., Luxembourg	11888
Euro Point, S.à r.l., Bettembourg	11872	I.C.E. S.A., Windhof-Koerich	11890
Eurothea S.A., Luxembourg	11869, 11870	Ideogramme Futur Investments S.A., Luxembourg 11889	
Excotour, Société pour l'Expansion et le Financement du Tourisme S.A., Luxembourg	11872	Ideogramme Investments S.A.H., Luxembourg	11890
Fandor S.A., Luxembourg	11871	I.G.S. Luxembourg S.A., Luxembourg	11890
Fashion Holding International S.A., Luxembg 11866		Image Investments Holding S.A., Luxembourg	11891
Feston Investissements S.A., Luxembourg	11873	Imdar Holding S.A., Luxembourg	11891, 11892
Fibelux S.A., Luxembourg	11872	Immobilière Belle Etoile II S.A., Bertrange	11896
Fiduciaire Everard-Klein, S.à r.l., Itzig	11873	Immobilière Les Remparts S.A., Bertrange	11896
Finadis S.A., Luxembourg	11870, 11871	Immobilière Matheysberg S.A., Bertrange	11896
Financière Darimo S.A., Luxembourg	11873, 11874	(L')Inouï, S.à r.l., Redange/Attert	11900
Finauore Holding S.A., Luxembourg	11874	Institut Européen Automotive S.A., Luxembourg	11895
Fox Atlantic S.A., Luxembourg	11877	Intermedia Holding S.A., Luxembourg	11892, 11894
Franchising Building System S.A., Luxembourg	11878	International Immobilien Organisation A.G., Weiswampach	11904
Frigate S.A., Luxembourg	11877, 11878	Isis, Sicav, Luxembourg	11896
F&V Management Company S.A., Luxembourg	11878	Kefilux S.A., Luxembourg	11894, 11895
Garage Bob Mayer, S.à r.l., Roodt/Bissen	11878	Loscheider Guy, S.à r.l., Ingeldorf	11903
Garage Moze et Fils, S.à r.l., Merttert	11879	Marjevo Holdings S.A., Luxembourg	11897, 11898
Gasparini International Developments S.A., Luxbg	11879	Nordlicht, S.à r.l., Moestroff	11904
Gastrofood Holding S.A., Luxembourg	11883	(La) Relatière S.A., Luxembourg	11898, 11899
		Shangai-Galerie Restaurant Chinois, S.à r.l., Ettelbruck 11903	
		Société Anonyme des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich, Beckerich	11903
		Topsolar, S.à r.l., Wahl	11904

COMPTOIR IMMOBILIER INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 14.988.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 19 janvier 2000, vol. 175, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 janvier 2000.

Pour COMPTOIR IMMOBILIER INTERNATIONAL, S.à r.l.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05602/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

CREATEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 19.099.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 11 octobre 1999

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, Niederterhaff/Bertrange, président,
- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, administrateur,
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Koerich, administrateur,
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, administrateur.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 1999.

Pour le président
E. Krier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05605/539/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

CROCI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.680.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CROCI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.680, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 15 avril 1997.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange,

qui désigne comme secrétaire Madame Céline Bonvalet, employée privée, demeurant à Thionville.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Rodange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Réduction du capital social pour le porter de son montant actuel de LUF 3.000.000,- à LUF 0,- par apurement partiel des pertes.

2) Conversion du capital en euros.

3) Augmentation du capital social à EUR 250.000,- par la création et l'émission de 250 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- par action.

4) Souscription de la totalité des actions ainsi créées et libération à 100% quant à 70 actions par l'incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible et libération à 25% quant à 180 actions par nouveaux apports en espèces.

5) Autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social jusqu'à EUR 1.250.000,-.

6) Modification subséquente de l'article trois des statuts.

7) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) à zéro franc luxembourgeois (0,- LUF) par apurement partiel des pertes figurant à la situation financière intermédiaire en date du 30 novembre 1999 à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) et annulation des trois mille (3.000) actions représentatives du capital.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital en euros et de l'augmenter à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de zéro euro (0,- EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent cinquante (250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Souscription et libération

L'augmentation de capital est souscrite comme suit:

a) soixante-dix (70) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune sont souscrites à l'instant même par la société CROCCI S.p.A., ayant son siège social à Forli.

ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 24 décembre 1999, ci-annexée.

Les soixante-dix (70) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital à concurrence de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) d'une créance certaine, liquide et exigible de vingt et un millions cent douze mille neuf cent quatre-vingt-neuf francs luxembourgeois (21.112.989,- LUF), soit cinq cent vingt-trois mille trois cent soixante-dix-sept euros trente-trois cents (523.377,33 EUR), existant à la charge de la Société et au profit de CROCCI S.p.A., prénommée.

La réalité de la créance convertie en capital et sa consistance font l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises établi par MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 29 décembre 1999.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base de ce qui précède, la révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible de valeur nominale de EUR 70.000,- est au moins égale à EUR 52.500,- en valeur réelle.
3. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable en évaluant la créance apportée à sa valeur nominale, ce qui entraînerait une augmentation du capital social de la société de EUR 70.000,- à condition que cette augmentation de capital soit suivie prochainement d'une réduction de capital par absorption de pertes subies pour un montant de EUR 17.500,- de façon à ce que le résultat final de l'opération envisagée ait pour conséquence que le capital social libéré de la société soit égal à EUR 97.500,- (capital actuel + numéraire + valeur effective attribuée à la créance convertie).»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

b) cent quatre-vingts (180) actions nouvelles d'une valeur nominale mille euros (1.000,- EUR) chacune, sont souscrites à l'instant même par HOLDFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 27 décembre 1999, ci-annexée.

Les cent quatre-vingts (180) actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer un nouveau capital autorisé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR).

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et pour procéder à l'émission d'obligations convertibles ou non.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les trois premiers alinéas de l'article 3 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Trois premiers alinéas.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de mille (1.000) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus est valable jusqu'au 29 décembre 2004.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent quatre-vingt-dix mille francs (190.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, C. Bonvalet, E. Guastaferrri, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 61, case 1. – Reçu 100.850 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

F. Baden.

(05606/200/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

CROCI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

F. Baden.

(05607/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DEKA PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- GEOPLAN II, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Steinsel, ici représentée par son gérant avec pouvoir de signature illimité, Monsieur Claude Konrath, promoteur, demeurant à Steinsel.

2.- Monsieur Albert Donven, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société DEKA PROMOTIONS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 47 du 3 février 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 529 du 18 octobre 1996.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la durée de la société et de donner à l'article 5 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 5.** La durée de la société viendra à terme le 31 décembre 2002.»

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) soit établi à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de réserves à concurrence de mille treize euros et trente et un cents (1.013,31 EUR) afin que celui-ci soit établi à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) et représenté par trois cent vingt (320) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'existence de ces réserves se dégage d'un bilan arrêté au 31 décembre 1998 dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont tenues comme suit:

1.- GEOPLAN II, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Steinsel, deux cent vingt-quatre parts	224
2.- Monsieur Albert Donven, administrateur de Sociétés, demeurant à Bridel, quatre-vingt-seize parts sociales	96
Total: trois cent vingt parts sociales	320»

Dont acte, fait et passé à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Konrath, A. Donven, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 novembre 1999, vol. 411, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 1999.

E. Schroeder.

(05610/228/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DEKA PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 2000.

E. Schroeder.

(05611/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 24.653.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 30 novembre 1999

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, Niederterhaff/Bertrange, président,
- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, administrateur,
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Koerich, administrateur,
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, administrateur.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 1999.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05620/539/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

D-TEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 50.032.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

(05608/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DEPROSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 21.919.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(05612/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DEPROSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 21.919.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(05613/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DEPROSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 21.919.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(05614/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DEPROSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 21.919.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(05615/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DEPROSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 21.919.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(05616/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DEPROSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 21.919.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(05617/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DEPROSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 21.919.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 octobre 1999 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de trois ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants. Il se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2002.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05618/643/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EUROBLIG, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INTERMEDIATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 41, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.246.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROBLIG, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INTERMEDIATION, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 613 du 27 novembre 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 21 décembre 1996, numéro 663.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Marc Garson, directeur de sociétés, demeurant à Boulogne-Billancourt (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Saintenoy, directeur de sociétés, demeurant à Louveciennes (F).

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur François Weis, Administrateur, demeurant à Bridel.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'article 3 des statuts.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions existantes de façon à ce que le capital social actuel de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) soit représenté par quatre cent mille (400.000) actions de cinquante francs luxembourgeois (50,- LUF) chacune.

L'assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'Administration d'échanger les 2.000 actions anciennes contre 400.000 actions nouvelles proportionnellement aux droits des actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de réserves à concurrence d'un montant de quatorze millions de francs luxembourgeois (14.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) à trente-quatre millions de francs luxembourgeois (34.000.000,- LUF), par l'émission de 280.000 actions d'une valeur nominale de cinquante francs luxembourgeois (50,- LUF) chacune.

L'existence de ces réserves se dégage d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 novembre 1999 dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les actions nouvelles sont réparties entre les actionnaires proportionnellement aux actions détenues par eux.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de 50.000.000,- LUF.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-quatre millions de francs luxembourgeois (34.000.000,- LUF), représenté par six cent quatre-vingt mille (680.000) actions de cinquante francs luxembourgeois (50,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir du 10 novembre 1999, à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Cette augmentation du capital peut être souscrite et émise sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Cinquième résolution

Suivant la décision du Conseil d'Administration du 28 septembre 1999, les nominations de Messieurs Bernard de la Pommeray, Marc Fiszlewicz et Jean-Paul Kahn sont ratifiées.

Sixième résolution

Consécutivement à l'augmentation de capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire propose que l'article 2 des statuts soit modifié en décidant l'extension de l'objet social à l'activité de gérant de fortune sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Après l'obtention de cet accord, les associés se réuniront en assemblée générale extraordinaire et modifieront par acte notarié l'article 2 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Garson, G. Saintenoy, F. Weis, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 novembre 1999, vol. 411, fol. 73, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 1999.

E. Schroeder.

(05632/228/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EUROBLIG, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INTERMEDIATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 41, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 2000.

*E. Schroeder
Notaire*

(05633/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DOMKIN OVERSEAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Réunion du conseil d'administration du 14 janvier 2000

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nomme Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

CAPITAL & EQUITY EUROPE LTD

INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION

Signature

Signature

Enregistré à Mersch, le 18 janvier 2000, vol. 412, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05621/228/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DA COSTA ALMEIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 50.277.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2000, vol. 315, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 27 janvier 2000.

(05609/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 9, rue de Chimay.
R. C. Luxembourg B 41.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Pour DESIGN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(05619/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

DUNMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 37.488.

Le bilan au 31 décembre 1988, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(05622/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

ECO-LOGICA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.763.

The balance sheet as at December 31st, 1998, registered in Luxembourg, on January 24, 2000, vol. 532, fol. 87, case 6, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg, on January 27, 2000.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, January 25, 2000.

(05626/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

ECO-LOGICA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.763.

The balance sheet as at December 31st, 1999, registered in Luxembourg, on January 24, 2000, vol. 532, fol. 87, case 6, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg, on January 27, 2000.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, January 25, 2000.

(05625/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

E.K.S., ELECTRONIC KEY SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 59.176.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(05629/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EDITIONS D'LETZEBURGER LAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 19.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Pour EDITIONS D'LETZEBURGER LAND, S.à r.l.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.
Signature

(05627/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EFCO - FORODIA S.A., Société Anonyme,

Capital: 12.000.000,- LUF.

Siège social: L-4580 Differdange, Rue de Hussigny.
R. C. Luxembourg B 22.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Pour EFCO - FORODIA S.A.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.
Signature

(05628/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EUROFOOD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, rue de la Ferme.
R. C. Luxembourg B 13.833.

Constituée sous la dénomination de INTERFOOD, Société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, le 23 avril 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 165 du 12 août 1976, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 11 mai 1976, publié au Mémorial C, numéro 170 du 19 août 1976, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 5 avril 1977, publié au Mémorial C, numéro 138 du 20 juin 1977, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Poos, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 1^{er} février 1979, publié au Mémorial C, numéro 112 du 19 mai 1979, modifié suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 1986, publié au Mémorial C, numéro 149 du 5 juin 1986, et modifiée suivant acte sous seing privé du 27 octobre 1987, publié au Mémorial C, numéro 48 du 24 février 1988.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROFOOD, S.à r.l.
KPMG Experts-Comptables
Signature

(05635/537/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FASHION HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 13.052.

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2000.

(05649/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FASHION HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 13.052.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2000.

(05650/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FASHION HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 13.052.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2000.

(05651/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FASHION HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 13.052.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2000.

(05652/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FASHION HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 13.052.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2000.

(05653/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FASHION HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 13.052.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 juin 1999

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1994, 1995, 1996, 1997 et 1998.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05654/800/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EUROPATOUR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.619.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euro, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en Euro, de sorte que le capital social actuel de LUF 5.400.000,- est converti en EUR 133.862,50.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euro, pour le porter du montant actuel de EUR 133.862,50 à un montant de EUR 135.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 1.137,50 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euro, est désormais fixé à un montant de EUR 135.000,-, représenté par 5.400 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 5 janvier 2000.

Pour EUROPATOUR INVESTMENT HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05637/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

ESTRELLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.449.

Le bilan au 30 juin 1999, approuvé par l'Assemblée Générale du 3 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Signature.

(05630/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

ESTRELLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.449.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 3 décembre 1999

Les comptes clôturés au 30 juin 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 1999.

La cooptation de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 30 juin 2000.

Les mandats de Marc Muller et Ernst Nigg, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
ESTRELLA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05631/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EURO-EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4574 Differdange, 18, rue du Parc Gerlache.
R. C. Luxembourg B 35.573.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2000, vol. 315, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 27 janvier 2000.

EURO-EDITIONS S.A.

(05634/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EURONETICS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 59.177.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(05636/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EUROPEAN GOLDEN TEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2335 Luxembourg, 7, rue N.-S. Pierret.
R. C. Luxembourg B 55.195.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 23 décembre 1999, vol. 264, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 décembre 1999.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

(05638/663/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

E.I.A., EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.165.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euro, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en Euro, de sorte que le capital social actuel de BEF 50.000.000,- est converti en EUR 1.239.467,62.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a également supprimé la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en Euro, de sorte que le capital autorisé actuel de BEF 250.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 6.200.000,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euro, est désormais fixé à un montant de EUR 1.239.467,62, représenté par 200 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

Pour E.I.A., EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES S.A.

CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
société anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05639/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EPAL, EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.579.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euro, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en Euro, de sorte que le capital social actuel de LUF 25.000.000,- est converti en EUR 619.733,81.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euro, pour le porter du montant actuel de EUR 619.733,81 à un montant de EUR 625.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 5.266,19 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euro, est désormais fixé à un montant de EUR 625.000,-, représenté par 25.000 actions sans désignation d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune entièrement libérées.

Luxembourg, le 6 janvier 2000.

Pour EPAL, EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES LUXEMBOURG

CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
société anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05640/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EUROTHERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 64.273.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg, le 17 juin 1999 à 10.00 heures

Reconduction des mandats de Messieurs Henri Chibret, Jean-Frédéric Chibret et Marc Ambroisien en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1999.

Nomination d'un administrateur-délégué en la personne de Monsieur Henri Chibret.

Nomination d'un Administrateur supplémentaire en la personne de Monsieur Reinald Loutsch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 532, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05643/010/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EUROTHERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 64.273.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 532, fol. 100, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Administrateur

(05644/010/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FINADIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 30.186.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINADIS S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 30.186,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 1989, publié au Mémorial C, numéro 204 du 25 juillet 1989,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 307 du 5 juillet 1995.

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille six cents (5.600) actions d'une valeur nominale de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante-six millions de francs belges (BEF 56.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de francs belges soixante et onze millions cinq cent mille (BEF 71.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de francs belges cinquante-six millions (BEF 56.000.000,-) à francs belges cent vingt-sept millions cinq cent mille (BEF 127.500.000,-), par la création de sept mille cent cinquante (7.150) actions nouvelles de francs belges dix mille (BEF 10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de francs belges soixante et onze millions cinq cent mille (BEF 71.500.000,-);

b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;

c) Souscription et libération des actions nouvelles par Paul Lutgen;

d) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

e) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de soixante et onze millions cinq cent mille francs belges (BEF 71.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six millions de francs belges (BEF 56.000.000,-) à cent vingt-sept millions cinq cent mille francs belges (127.500.000,-), par la création de sept mille cent cinquante (7.150) actions nouvelles de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de soixante et onze millions cinq cent mille francs belges (BEF 71.500.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Souscription, Libération

Intervient aux présentes:

Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte, lequel comparant déclare souscrire au nom de son mandant les sept mille cent cinquante (7.150) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 7.150 actions nouvelles par Monsieur Paul Lutgen, préqualifié.

Les sept mille cent cinquante (7.150) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante et onze millions cinq cent mille francs belges (BEF 71.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} Alinéa.** Le capital social est fixé à cent vingt-sept millions cinq cent mille francs belges (BEF 127.500.000,-), représenté par douze mille sept cent cinquante (12.750) actions d'une valeur nominale de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à huit cent quinze mille francs (815.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2000, vol. 856, fol. 32, case 7. – Reçu 715.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000.

F. Kessler.

(05658/219/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FINADIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 30.186.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 décembre 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000.

F. Kessler.

(05659/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FANDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.958.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2000

Se sont réunis les actionnaires de la société FANDOR S.A. en assemblée générale extraordinaire en date du 24 janvier 2000 et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires acceptent la démission de Mme Sonja De Sousa Moura en tant qu'administrateur et lui donnent pleine décharge pour l'exercice de sa fonction.

Deuxième résolution

Est nommé administrateur Mademoiselle Isabelle Konsbrueck, demeurant 78, route de Luxembourg à L-6450 Echternach en remplacement de Madame Sonja De Sousa Moura.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 532, fol. 100, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05648/728/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EURO POINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, rue de la Ferme.

R. C. Luxembourg B 53.833.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 janvier 1996, acte publié au Mémorial C, n° 207 du 24 avril 1996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EURO POINT, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(05641/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

EURO POINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, rue de la Ferme.

R. C. Luxembourg B 53.833.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 janvier 1996, acte publié au Mémorial C, n° 207 du 24 avril 1996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EURO POINT, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(05642/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

**EXCOTOUR, SOCIETE POUR L'EXPANSION ET LE FINANCEMENT DU TOURISME,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.101.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euro, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en Euro, de sorte que le capital social actuel de LUF 10.000.000,- est converti en EUR 247.893,52.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euro, pour le porter du montant actuel de EUR 247.893,52 à un montant de EUR 250.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 2.106,48 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euro, est désormais fixé à un montant de EUR 250.000,-, représenté par 10.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 6 janvier 2000.

*Pour EXCOTOUR, SOCIETE POUR L'EXPANSION
ET LE FINANCEMENT DU TOURISME*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05647/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FIBELUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.252.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(05656/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FESTON INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.031.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euro, le Conseil d'Administration du 29 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en euro, de sorte que le capital social actuel de LUF 6.000.000,- est converti en EUR 148.736,11.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 29 décembre 1999 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euro, pour le porter du montant actuel de EUR 148.726,11 à un montant de EUR 150.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 1.263,89 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 29 décembre 1999 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euro, de sorte que le capital autorisé actuel de LUF 50.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 1.240.000,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euro, est désormais fixé à un montant de EUR 150.000,-, représenté par 6.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 17 janvier 2000.

Pour FESTON INVESTISSEMENTS S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05655/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 47, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 63.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(05657/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FINANCIERE DARIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de la société FINANCIERE DARIMO S.A.,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 8 novembre 1999, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- FINANCIERE DARIMO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 111 du 23 février 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 7 mai 1999, numéro 323.

II.- Le capital souscrit de la société est de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF)

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 8 novembre 1999, le conseil a décidé de procéder à une première tranche d'augmentation de capital par la souscription de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) et passe de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF).

Toutes les actions nouvelles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

IV.- Suite à cette augmentation de capital, l'article 3 (alinéa 1^{er}) des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF), représenté par six mille (6.000) actions au porteur d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 novembre 1999, vol. 411, fol. 73, case 6. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 1999.

E. Schroeder.

(05660/228/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FINANCIERE DARIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 2000.

E. Schroeder.

(05661/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FINAURORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.514.

Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société FINAURORE HOLDING S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour FINAURORE HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A., Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05662/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

**FRIGATE S.A., Société Anonyme,
(anc. FINGIMA INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINGIMA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 23 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 413 du 26 août 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant à Mamer.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination en FRIGATE S.A. et modification y relative de l'article 1^{er} des statuts.
- 2.- Conversion des actions nominatives en actions au porteur.
- 3.- Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.
- 4.- Suppression des deux catégories d'administrateurs.
- 5.- Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Dans le cas où la société a deux catégories d'administrateurs, elle se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de FINGIMA INTERNATIONAL S.A. en FRIGATE S.A. L'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FRIGATE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les actions nominatives en actions au porteur.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 (alinéas 1 et 2) comme suit:

«**Art. 5. Alinéas 1 et 2.** Le capital social est fixé à soixante-deux millions cinq cent mille liras italiennes (ITL 62.500.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions au porteur d'une valeur nominale de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à dix milliards de liras italiennes (10.000.000.000,-), représenté par deux cent mille actions (200.000) au porteur d'une valeur nominale de cinquante mille liras italiennes (50.000) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les deux catégories A et B d'administrateurs.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Dans le cas où la société a deux catégories d'administrateurs, elle se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 (alinéa 1^{er}) des statuts comme suit:

«**Art. 7. Alinéa 1^{er}.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, E. Irthum, M. Hack, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 1999, vol. 412, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 1999.

E. Schroeder.

(05667/228/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FRIGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRIGATE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination FINGIMA INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 23 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 413 du 26 août 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} décembre 1999, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Adèle Di Iulio, employée privée, demeurant à Ottange (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant à Mamer.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion du capital social en Euro et annulation de la valeur nominale d'une action.

2.- Augmentation du capital social pour le porter de son montant après conversion, à savoir de EUR 32.278,56 (trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit Euros cinquante-six centimes) à EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) par libération en espèces de EUR 167.721,44 (cent soixante-sept mille sept cent vingt et un Euros et quarante-quatre centimes).

3.- Fixation de la valeur nominale à EUR 10,- par action.

4.- Fixation d'un capital autorisé de EUR 5.000.000,-.

5.- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.

6.- Modification des différents articles des statuts pour les mettre en concordance avec ce qui précède.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de ITL en EUR au cours de 1.936,27 ITL pour 1,- EUR de façon à ce que le capital social actuel de soixante-deux millions cinq cent mille liras italiennes (62.500.000,- ITL) soit établi à trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit Euros et cinquante-six centimes (32.278,56 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-sept mille sept cent vingt et un Euros et quarante-quatre centimes (167.721,44 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit Euros et cinquante-six centimes (32.278,56 EUR) à deux cent mille Euros (200.000,- EUR) par l'émission de 6.496 actions nouvelles.

Les 6.496 actions nouvelles sont souscrites par BOMECH HOLDING S.A. et entièrement libérées en espèces, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre des actions existantes et de fixer leur valeur nominale à 10,- EUR de façon à ce que le capital social actuel de deux cent mille Euros (200.000,- EUR) soit représenté par vingt mille (20.000) actions de dix Euros (10,- EUR) chacune.

L'assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'Administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles proportionnellement aux droits des actionnaires.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé de 5.000.000,- EUR et autorise le Conseil d'Administration pendant une période de cinq ans à partir de la présente assemblée à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Sixième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires convertibles dans les limites du capital autorisé.

Septième résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille Euros (200.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à cinq millions d'Euro (5.000.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ciavant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, s'élève approximativement à cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,- LUF).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à six millions sept cent soixante-cinq mille huit cent soixante-six francs luxembourgeois (61765.866,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Irthum, A. Di Iulio, M. Hack, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 1999, vol. 412, fol. 41, case 3. – Reçu 67.659 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 2000.

E. Schroeder.

(05665/228/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FRIGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 2000.

E. Schroeder.

(05666/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FOX ATLANTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 61.964.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Signature.

(05663/779/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GUF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 53.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

Pour GUF, S.à r.l.

(05693/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

F&V MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.062.

Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

F&V MANAGEMENT COMPANY
Société Anonyme
Signatures

(05668/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FRANCHISING BUILDING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.013.

Assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société FRANCHISING BUILDING SYSTEM S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Antonio Mandra.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.

3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.

4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.

5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour FRANCHISING BUILDING SYSTEM S.A.
VECO TRUST S.A., Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05664/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GEMARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de Conseil d'Administration tenue le 22 décembre 1999

«2. Démission d'un Administrateur:

Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Thierry Muller de son poste d'Administrateur, avec effet au 22 décembre 1999.

Le Conseil remercie vivement Monsieur Thierry Muller pour l'intérêt qu'il a porté à la création et au développement de la Société.

3. Cooptation d'un Administrateur:

Afin de combler cette vacance, le Conseil coopte Monsieur Patrick Van den Abbeele en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Muller.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale.»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05673/730/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GARAGE BOB MAYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Roost/Bissen, 13, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.603.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 janvier 2000.

Signature.

(05669/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GARAGE MOZE ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert, 20-24, rue de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 23.939.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 19 janvier 2000, vol. 175, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. GARAGE MOZE ET FILS
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05670/598/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GASPARINI INTERNATIONAL DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.582.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euro, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en Euro, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a également supprimé la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en Euro, de sorte que le capital autorisé actuel de LUF 100.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 2.480.000,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euro, est désormais fixé à un montant de EUR 30.986,69, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

Pour GASPARINI INTERNATIONAL DEVELOPMENTS S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05671/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

**GESFI INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. GESFID INVESTMENTS HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.534.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GESFID INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.534, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 622 du 28 décembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 21 du 12 janvier 1998.

L'Assemblée est ouverte à huit heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à F-Florange,

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Linden, employée de banque, demeurant à Pétange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Simone Wallers, employée de banque, demeurant à Bettembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la raison sociale en GESFI INVESTMENTS HOLDING S.A.

2. Modification y relative des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en GESFI INVESTMENTS HOLDING S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de GESFI INVESTMENTS HOLDING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Citti, M. Linden, S. Wallers, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 62, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

F. Baden.

(05675/200/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

**GESFI INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. GESFID INVESTMENTS HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

F. Baden.

(05676/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GEROMLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.218.

Constituée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1986, acte publié au Mémorial C, n° 42 du 14 février 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 mai 1989, acte publié au Mémorial C, n° 267 du 22 septembre 1989.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 88, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GEROMLUX, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature*

(05674/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

HIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.454.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme HIFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.454,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 29 décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme HIFIN S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 28 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 103 du 13 mars 1995 et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 967 du 16 décembre 1999.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

3) Conformément à l'article six des statuts, le capital autorisé est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

4) En sa réunion du 29 décembre 1999, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un million huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.850.000,- LUF) par l'émission de soixante (60) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Les soixante (60) actions nouvelles ont été souscrites par les cinq actionnaires existants, savoir douze (12) actions chacun et ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs des souscriptions et des versements en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.850.000,- LUF), représenté par cent quatre-vingt-cinq (185) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées en espèces.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quarante-cinq mille francs luxembourgeois (45.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Noullet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 61, case 9. – Reçu 6.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2000.

F. Baden.

(05698/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GIANT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 29.864.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 8 juillet 1999 à 11.00 heures

Décisions:

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Alexander Helm de sa fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, demeurant au 23, Haffstrooss, L-5752 Frisange, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05678/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

**GILFIN S.A., Société Anonyme,
(anc. GILFIN HOLDING S.A.).**
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.244.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un décembre.
Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GILFIN HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 62.244,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 200 du 1^{er} avril 1998,

les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 704 du 22 septembre 1999.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-cinq mille huit cent trente-quatre (25.834) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 250.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six millions quatre cent cinquante-huit mille cinq cents francs luxembourgeois (LUE 6.458.500.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;

3) Suppression du mot «holding» dans la dénomination et modification de l'article 1^{er} des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de participations financières et de supprimer dans les statuts toute mention à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite à la première résolution, de supprimer le mot «holding» dans la dénomination de la société de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GILFIN S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2000, vol. 856, fol. 35, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000.

F. Kessler.

(05679/219/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

**GILFIN S.A., Société Anonyme,
(anc. GILFIN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.244.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 décembre 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2000.

F. Kessler.

(05680/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GASTROFOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.641.

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société GASTROFOOD HOLDING S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.

2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.

3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.

4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.

5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour GASTROFOOD HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05672/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GESONDHETSBAECKEREI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 29.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Pour GESONDHETSBAECKEREI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(05677/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 62.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Pour GIP INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.
Signature

(05681/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GORGES DU LOUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 60.293.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 8 juillet 1999 à 14.00 heures

Décisions:

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Alexander Helm de sa fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, demeurant au 23, Haffstrooss, L-5752 Frisange, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05682/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GREAT MOUNTAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.402.

Le bilan au 31 décembre 1998, approuvé par l'Assemblée Générale du 13 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Signature.

(05687/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GREAT MOUNTAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.402.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 13 décembre 1999

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Les cooptations de Marion Muller et de Pascale Loewen en tant qu'administrateurs ont été ratifiées. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Le mandat de Marc Muller, administrateur, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
GREAT MOUNTAIN S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05688/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GORYN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.870.

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société GORYN HOLDING S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour GORYN HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05683/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GRAND BAIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 60.395.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GRAND BAIE S.A., qui a été tenue à Luxembourg en date du 20 janvier 2000 que:

Monsieur Miguel Munoz, employé privé, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, est nommé administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004 en remplacement de Monsieur Silvio Perlino.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour extrait conforme
A. Meier

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 532, fol. 2, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05684/309/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

HERMITAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 51.474.

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2000

Les actionnaires de la société HERMITAGE S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateur Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour HERMITAGE S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05697/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GRAZIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.352.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2000.

(05685/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GRAZIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.352.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2000.

(05686/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GROUPE ARCHITECTURE S. C., Société Civile.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 21, rue des Ardennes.

Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 31 août à 16.00 heures.

Se sont réunis en assemblée extraordinaire:

- 1) Madame Isabelle Crubilé, architecte, demeurant à F-77500 Chelles, 3 parts d'intérêt;
- 2) Madame Bernadette Gimenez, associée, demeurant à Koerich, 2 parts d'intérêt;
- 3) Monsieur Thierry Pillon, architecte, demeurant à F-60600 Ronquerolles, 3 parts d'intérêt.

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société civile GROUPE ARCHITECTURE S. C., avec siège social à Windhof, Zone Industrielle, 18, ancienne route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 11 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 222 du 31 mars 1999, et modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Aloyse Biel, en date du 21 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 535 du 13 juillet 1999.

II.- Les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 3.000,-, soit 8 parts de EUR 375,-, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Windhof/Cap à Luxembourg, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer l'adresse du siège d'exploitation chez FONCIERE AVPE SCI.

Fait et signé le 31 août 1999 à Luxembourg-Bonnevoie.

I. Crubilé B. Gimenez T. Pillon

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 3, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05689/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GTS ACCESS SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
R. C. Luxembourg B 67.298.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 47, case 5, que la société GTS ACCESS SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, inscrit au R. C. section B sous le numéro 67.298 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

Signature.

(05691/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GROUPE WENMEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.599.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 9 juillet 1999 à 9.00 heures

Décisions:

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Alexander Helm de sa fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, demeurant au 23, Haffstrooss, L-5752 Frisange, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05690/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

GTS BUSINESS SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
R. C. Luxembourg B 67.299.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 47, case 4, que la société GTS BUSINESS SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, inscrit au R. C. section B sous le numéro 67.299 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

Signature.

(05692/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

HARTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 56.263.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Signature
Un mandataire

(05694/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

HARTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 56.263.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 11 mai 1999 à 10.45 heures

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998.
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998. L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 1.356.747,-.
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - * Affectation à la réserve légale de LUF 67.837,-
 - * Report à nouveau de LUF 1.288.910,-.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1998.
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1999.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05695/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

HARTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 56.263.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 10 juillet 1999 à 9.00 heures

Décisions:

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Alexander Helm de sa fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1999;
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, demeurant 23, Haffstrooss, L-5752 Frisange, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05696/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

HOWI BAU, S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 25.000,- DEM.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.746.

Extrait de la Décision de l'Associé Unique du 13 janvier 2000

Il résulte de la Décision de l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée HOWI BAU, S.à r.l. prise le 13 janvier, que:

- Acceptation de la démission de Monsieur Cornelius Bechtel de son poste de gérant, avec effet au 13 janvier 2000.
- Décharge pleine et entière a été accordée à Monsieur Cornelius Bechtel pour la durée de son mandat se terminant le 13 janvier 2000.
- Nomination de Monsieur Dennis Bosje en tant que gérant de la société, avec effet au 13 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05701/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

H.P.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 28.094.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

(05702/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

HOPEWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 40.330.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Signature
Un mandataire

(05699/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

HOPEWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 40.330.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 2 mars 1999 à 15.00 heures

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998.
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998. L'exercice clôture avec une perte de LUF 197.413,-.
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
* Report à nouveau de LUF 197.413,-.
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1998.
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1999.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05700/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

IDEOGRAMME FUTUR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.478.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 17.552.000,- est converti en EUR 435.102,71.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 435.102,71 à un montant de EUR 436.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 807,29 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a également supprimé la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euros, de sorte que le capital autorisé actuel de LUF 100.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 2.480.000,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 436.000,- représenté par 17.552 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

Pour IDEOGRAMME FUTUR INVESTMENTS S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05705/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

IDEOGRAMME INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.479.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 28.420.000,- est converti en EUR 704.513,40.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a également supprimé la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 30 décembre 1999 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euros, de sorte que le capital autorisé actuel de LUF 100.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 2.480.000,-

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 704.513,40,- représenté par 28.420 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

Pour IDEOGRAMME INVESTMENTS S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05706/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

I.G.S. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 67.535.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 décembre 1999 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur de Monsieur Gert Eklund, Brännemsystem 40F, S436 55 Hovas, Suède. Le mandat d'administrateur viendra à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Signature.

(05707/779/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

I.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, Zone Industrielle, 5, Lotissement Vulcalux.
R. C. Luxembourg B 9.411.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Un mandataire.

(05703/751/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

I.C.E. S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8399 Windhof-Koerich, Zone Industrielle, 5, Lotissement Vulcalux.
H. R. Luxemburg B 9.411.

Protokoll der Ordentlichen Aktionärsversammlung gehalten am Gesellschaftssitz am 16. April 1999

Die Sitzung wird um 10.30 Uhr eröffnet.

Die Versammlung ernennt den Versammlungsvorstand wie folgt:

- Vorsitzender: H. Jean-Pierre Higuët
- Stimmzähler: H. Stéphane Biver
- Schriftführer: Fr. Valérie Kirch

Der Vorsitzende ergreift das Wort und stellt mit dem Vorstand fest:

- dass, wie aus der beigefügten, vollständig unterschriebenen und vom Versammlungsvorstand abgeschlossenen Anwesenheitsliste hervorgeht, dass zwei Aktionäre anwesend oder vertreten sind, die zusammen 3.000 Aktien halten,
- dass, da alle Aktionäre anwesend sind und sich ordentlich einberufen erklären, auf die üblichen Einberufungen verzichtet werden konnte,
- dass die Aktionäre sich zur Teilnahme an dieser Hauptversammlung an die gesetzlichen und satzungsmässigen Vorschriften gehalten haben,
- dass diese Aktionärsversammlung somit ordnungsgemäss zusammengetreten ist und somit beschlussfähig ist.

Tagesordnung

- a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Rechnungsprüfers.
- b) Genehmigung des Jahresabschlusses und der Ergebnisverwendung zum 31. Dezember 1998
- c) Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers.
- d) Entscheidung über die Fortsetzung der Aktivitäten der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10 August 1915 betreffend Handelsgesellschaften.

Diskussion

Der Vorsitzende unterbreitet der Versammlung den Geschäftsbericht des Verwaltungsrates sowie den Bericht des Rechnungsprüfers und richtet die Aufmerksamkeit der Anwesenden auf die Bemerkungen und Vorschläge dieser Berichte.

Des weiteren unterbreitet er der Versammlung zur Ansicht und Genehmigung den Jahresabschluss und die Ergebnisverteilung zum 31. Dezember 1998.

Er bittet die Versammlung den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungsprüfer für die Ausübung ihrer Mandate bis zum 31. Dezember 1998 Entlastung zu erteilen.

Weiters bemerkt der Vorsitzende, dass der Verlust der Gesellschaft von LUF 25.441.232,- zum 31. Dezember 1998 das Stammkapital von LUF 3.000.000,- übersteigt, was auf Grund von Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 dazu führt, dass sich die Aktionäre der Gesellschaft über die Weiterführung der Aktivitäten der Gesellschaft zu entscheiden haben.

Nach eingehender Diskussion beschliesst die Versammlung einstimmig folgendes:

- a) Der Geschäftsbericht, der Jahresabschluss sowie die Ergebnisverteilung zum 31. Dezember 1998 werden genehmigt.
- b) Den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungsprüfer wird Entlastung erteilt für die Ausübung ihrer Mandate bis zum 31. Dezember 1998.
- c) Die Aktivitäten der Gesellschaft werden trotz der Verluste, die das Stammkapital übersteigen, weitergeführt. Die Versammlung wird um 12.00 Uhr geschlossen.

Luxemburg, den 16 April 1999.

Der Verwaltungsvorstand

J.-P. Higuët	S. Biver	V. Kirsch
<i>Vorsitzender</i>	<i>Stimmzähler</i>	<i>Schriftführer</i>

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05704/751/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 31.953.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 janvier 2000

- est dénoncée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au deuxième étage.

- est confirmée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxemburg, le 20 janvier 2000.

Pour IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 532, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05708/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

IMDAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire de la société IMDAR HOLDING S.A.,
en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 8 novembre 1999, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. - IMDAR HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 111 du 23 février 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 7 mai 1999 numéro 323.

II. - Le capital souscrit de la société est de huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (8.500.000,- LUF), représenté par huit mille cinq cents (8.500) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF)

III. - Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 8 novembre 1999, le conseil a décidé de procéder à une première tranche d'augmentation de capital par la souscription de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) et passe de huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (8.500.000,- LUF) à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF).

Toutes les actions nouvelles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

IV. - Suite à cette augmentation de capital, l'article 3 (alinéa 1^{er}) des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. (Alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions au porteur d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 novembre 1999, vol. 411, fol. 73, case 7. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 1999.

E. Schroeder.

(05709/228/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

IMDAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 2000.

E. Schroeder.

(05710/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

INTERMEDIA HOLDING S.A., (anc. INTERMEDIA S.A.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 15.783.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERMEDIA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 15.783,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Rambrouch, en date du 22 mars 1978, publié au Mémorial C, numéro 114 du 1^{er} juin 1978,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 décembre 1980, publié au Mémorial C, numéro 11 du 20 janvier 1981.

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions de francs (3.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de la raison sociale en INTERMEDIA HOLDING S.A.;
- 2) Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;
- 3) Suppression de la valeur nominale des actions;
- 4) Transformation de la devise du capital de LUF 3.000.000,- à EUR 74.368,06;
- 5) Augmentation du capital de EUR 74.368,06 à EUR 1.134.000,- par incorporation des réserves d'un montant de EUR 1.059.631,94 sans émission d'actions nouvelles;
- 6) Modification afférente de l'article 4 des statuts;
- 7) Décision de transformer la durée de vie de la société de 30 ans en durée illimitée;
- 8) Modification afférente de l'article 3 des statuts;
- 9) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société en INTERMEDIA HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article premier (1^{er}) des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de INTERMEDIA HOLDING S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions qui était de mille francs (1.000,-) par action.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital de trois millions de francs (3.000.000,-) en Euros (1,- Euro = 40,3399 LUF) de sorte que le capital s'élève actuellement à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro six Euros (€ 74.368,06).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de un million cinquante-neuf mille six cent trente et un virgule quatre-vingt-quatorze Euros (€ 1.059.631,94) pour porter le capital de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro six Euros (€ 74.368,06) à un million cent trente-quatre mille Euros (€ 1.134.000,-) par incorporation des réserves et du résultat reporté à due concurrence. Cette augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan arrêté au 30 juin 1999 que les comptes réserves et résultats reportés sont suffisants pour cette augmentation de capital.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article quatre (4) des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à un million cent trente-quatre mille Euros (€ 1.134.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Septième résolution

L'assemblée décide de transformer la durée de vie de trente (30) ans de la société en durée illimitée.

Huitième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article trois (3) - cinquième (5^{ème}) alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. 5^{ème} Alinéa.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à quatre-vingt mille francs (80.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2000, vol. 856, fol. 35, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000.

F. Kessler.

(05722/219/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

INTERMEDIA HOLDING S.A.,
(anc. INTERMEDIA S.A.), Société Anonyme Holding.
 Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
 R. C. Luxembourg B 15.783.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 décembre 1999,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000.

F. Kessler.

(05723/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

KEFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 51.217.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KEFILUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.217, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 412 du 28 août 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 207 du 26 mars 1999.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Roberto de Luca, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration au sujet de la situation actuelle de la société et de la nécessité pour les actionnaires de se prononcer sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2. Réduction du capital à concurrence de quatre milliards de Lires Italiennes (4.000.000.000,- ITL) pour le ramener de son montant actuel de treize milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions de Lires Italiennes (13.294.000.000,- ITL) à neuf milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions de Lires Italiennes (9.294.000.000,- ITL) par annulation de quatre mille (4.000) actions en vue de l'amortissement partiel des pertes encourues par la société au cours du présent exercice comme il résulte du bilan intérimaire en date du 23 décembre 1999 et des comptes de profits et pertes avec notes intégratives ainsi que du rapport du conseil d'administration.

3. Augmentation de capital à concurrence de quatre milliards de Lires Italiennes (4.000.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de neuf milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions de Lires Italiennes (9.294.000.000,- ITL) à treize milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions de Lires Italiennes (13.294.000.000,- ITL) par la création de quatre mille (4.000) actions nouvelles de un million de Lires Italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4. Souscription et libération des actions nouvelles.

5. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend connaissance du bilan intérimaire au 23 décembre 1999 et du compte de profits et pertes à la même date et entend le rapport du Conseil d'Administration sur la situation actuelle de la société. Après avoir pris connaissance des documents précités, qui resteront annexés au présent acte, et prenant en considération qu'une augmentation de capital sera réalisée, l'assemblée décide que la Société continue d'exister malgré les pertes encourues à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatre milliards de liras italiennes (4.000.000.000,- ITL) pour le ramener de son montant actuel de treize milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions de liras italiennes (13.294.000.000,- ITL) à neuf milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions de liras italiennes (9.294.000.000,- ITL) par apurement partiel des pertes figurant au bilan au 23 décembre 1999 et des comptes de profits et pertes et de ses annexes ainsi que du rapport du conseil d'administration. Cette réduction de capital est réalisée par l'annulation de quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune détenues par l'actionnaire majoritaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social à concurrence de quatre milliards de liras italiennes (4.000.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de neuf milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions de liras italiennes (9.294.000.000,- ITL) à treize milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions de liras italiennes (13.294.000.000,- ITL) par la création et l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée admet la société anonyme KEFI S.p.A., ayant son siège social à Rome (Italie) à la souscription des quatre mille (4.000) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les quatre mille (4.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société anonyme KEFI S.p.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Roberto de Luca, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 27 décembre 1999.

Les quatre mille (4.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de quatre milliards de liras italiennes (4.000.000.000,- ITL) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à treize milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions de liras italiennes (13.294.000.000,- ITL) représenté par treize mille deux cent quatre-vingt-quatorze (13.294) actions d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (980.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. de Luca, T. Dahm, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 41, case 1. – Reçu 833.360 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2000.

F. Baden.

(05734/200/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

KEFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.217.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

F. Baden.

(05735/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

INSTITUT EUROPEEN AUTOMOTIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.083.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

(05721/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

IMMOBILIERE BELLE ETOILE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 54.863.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 11 mai 1999

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, Commerçant, Niederterhaff/Bertrange, Président
- Monsieur Max Leesch, Employé privé, Koerich, Administrateur
- Monsieur Jeff Leesch, Employé privé, Koerich, Administrateur

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1999.

Pour le président
E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05711/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

IMMOBILIERE MATHEYSBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 54.864.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 11 mai 1999

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, Commerçant, Niederterhaff/Bertrange, Président
- Monsieur Max Leesch, Employé privé, Koerich, Administrateur
- Monsieur Jeff Leesch, Employé privé, Koerich, Administrateur

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1999.

Pour le président
E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05712/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

IMMOBILIERE LES REMPARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 54.865.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 11 mai 1999

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, Commerçant, Niederterhaff/Bertrange, Président
- Monsieur Max Leesch, Employé privé, Koerich, Administrateur
- Monsieur Jeff Leesch, Employé privé, Koerich, Administrateur

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1999.

Pour le président
E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05713/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

ISIS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.822.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

ISIS, SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire

R. Leoni J.-M. Gelhay
Fondé de pouvoir Principal Director

(05731/034/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

MARJEVO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.945.

—
Le bilan au 31 décembre 1993 approuvé par l'Assemblée Générale du 17 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Signature.

(05770/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

MARJEVO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.945.

—
Le bilan au 31 décembre 1994 approuvé par l'Assemblée Générale du 17 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Signature.

(05771/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

MARJEVO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.945.

—
Le bilan au 31 décembre 1995 approuvé par l'Assemblée Générale du 17 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Signature.

(05772/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

MARJEVO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.945.

—
Le bilan au 31 décembre 1996 approuvé par l'Assemblée Générale du 17 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Signature.

(05773/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

MARJEVO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.945.

—
Le bilan au 31 décembre 1997 approuvé par l'Assemblée Générale du 17 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Signature.

(05774/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

MARJEVO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.945.

—
Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par l'Assemblée Générale du 17 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Signature.

(05775/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

MARJEVO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.945.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social
en date du 17 novembre 1999*

Les comptes clôturés aux 31 décembre 1993, 1994, 1995, 1996, 1997 et 1998 ont été approuvés.
Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats
juqu'au 31 décembre 1998.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Jean-Marc Faber et Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de Frédéric Muller,
commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les
comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
MARJEVO HOLDINGS S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05776/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

LA RELATIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.256.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA RELATIERE S.A., avec
siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 58.256,

constituée originellement sous la dénomination de LA RELATIERE HOLDING S.A. aux termes d'un acte reçu par le
notaire instrumentant en date du 19 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 288 du 10 juin 1997,

les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 118 du 25 février 1999 et

- en date du 15 novembre 1999, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à
Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à
Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept mille
(7.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital
social de sept millions de francs français (FRF 7.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en
conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à
l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se
réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent
procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions;

2. Diminution du capital social de cinq millions quatre cent quatre-vingt quinze mille Francs Français (FRF
5.495.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions de Francs Français (FRF 7.000.000,-) à un million cinq
cent cinq mille Francs Français (FRF 1.505.000,-), par remboursement aux actionnaires de FRF 785,- par actions sans
diminution du nombre d'actions.

3. Modification de l'article 3 des statuts y afférent;

4. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions qui étaient de mille francs français (FRF 1.000,-) par
action.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de cinq millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs français
(FRF 5.495.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions de francs français (FRF 7.000.000,-) à un million
cinq cent cinq mille francs français (FRF 1.505.000,-).

Cette réduction est réalisée par remboursement aux actionnaires de sept cent quatre-vingt-cinq francs français (FRF 785,-) par action sans diminuer le nombre des actions.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article trois (3) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à un million cinq cent cinq mille francs français (FRF 1.505.000,-) représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2000, vol. 856, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000.

F. Kessler.

(05749/219/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

LA RELATIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 58.256.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 décembre 1999,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000.

F. Kessler.

(05750/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.

HAVETRA, S.à r.l., Einmannengesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9252 Diekirch, 6, rue du Kockelberg.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den elften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Cravatte, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Herr Cornelio Memola, Geschäftsmann, wohnhaft zu L-9134 Schieren, 3, rue des Vergers, handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter von Herrn Friedhelm Enders, Geschäftsmann, wohnhaft zu L-6315 Befort, 12, rue de Grundhof,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Befort am 10. Januar 2000, welche Vollmacht, nachdem sie von dem Kompargenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Kompargent, handelnd wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte die Satzung einer Einmannengesellschaft mit beschränkter Haftung (société unipersonnelle à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung HAVETRA, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Diekirch. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der nationale und internationale Warentransport mit Lastwagen. Die Gesellschaft darf alle Geschäfte vornehmen, die der Errichtung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,-), aufgeteilt in fünfhundert Anteile von je eintausend Franken (1.000,-), welche alle von Herrn Friedhelm Enders übernommen werden.

Somit wird Herr Friedhelm Enders alleiniger Teilhaber der Gesellschaft.

Der Bevollmächtigte erklärt, und der Notar stellt fest, dass das Kapital voll auf den Namen der Gesellschaft eingezahlt ist.

Art. 7. Im Falle, wo die Gesellschaft mehrere Teilhaber hat, sind die Anteile unter ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Art. 8. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Gesellschaftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2000.

Art. 10. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und der gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 11. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Art. 12. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gelten das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und dessen Abänderungen.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von dreissigtausend (30.000.-) Franken.

Generalversammlung

Alsdann hat der Komparent in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter von Herrn Friedhelm Enders, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-9252 Diekirch, 6, rue du Kockelberg;

b) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird Herr Friedhelm Enders, vorgenannt, bestimmt;

Er hat alle Befugnisse, um im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten. Das soeben erteilte Mandat bleibt gültig bis zum gegenteiligen Beschluss der Generalversammlung.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Memola, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2000, vol. 601, fol. 97, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbrück, den 17. Januar 2000.

M. Cravatte.

(90291/205/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2000.

L'INOUI, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8510 Redange/Attert, 67, Grand-rue.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den einundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Paul Glaesener, Privatbeamter, geboren zu Luxemburg, am 7. April 1965, wohnhaft zu L-8544 Nagem, 9, rue d'Eil,

2) Frau Schlomit Butbul, Sängerin und Schauspielerin, geboren zu Haifa, am 1. November 1965, wohnhaft zu L-8544 Nagem, 9, rue d'Eil.

Welche Komparenten ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform.

Die Komparenten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmangengesellschaft werden, um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

Art. 2. Gegenstand

Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb eines Café-Brasserie mit Petite Restauration.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form, beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung.

Die Gesellschaftsbezeichnung lautet L'INOUI, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 4. Dauer.

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Redange/Attert. Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Art. 6. Gesellschaftskapital.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Franken und ist in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend (1.000,-) Franken eingeteilt.

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) Herrn Paul Glaesener, Privatbeamter, wohnhaft zu L-8544 Nagem, 9, rue d'Eil, zweihundertfünfzig Anteile	250
2) Frau Schломit Butbul, Sängerin und Schauspielerin, wohnhaft zu L-8544 Nagem, 9, rue d'Eil, zweihundertfünfzig Anteile	250
Total: fünfhundert Anteile	500

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfhunderttausend (500.000,-) Franken der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.

Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse, die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.

Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei. Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.

Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung.

Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich des Verfügungsrechts, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn, das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr.

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz.

Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5 %) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung.

Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2000.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf dreiundvierzigtausend (43.000.-) Franken abgeschätzt.

Gesellschaftsversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen betrachten, und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-8510 Redange/Atttert, 67, Grand-rue, festgesetzt.

2) Frau Schlomit Butbul, vorgeannt, wird auf unbestimmte Dauer zur technischen Geschäftsführerin der Gesellschaft L'INOUI, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, ernannt.

Herr Paul Glaesener, vorgeannt, wird auf unbestimmte Dauer zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft L'INOUI, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, ernannt.

Ein jeder der beiden Geschäftsführer verpflichtet die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift bis zu einer Summe von fünfzigtausend (50.000.-) Franken.

Für jede Summe, die fünfzigtausend (50.000,-) Franken überschreitet, wird die Gesellschaft durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen, die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Glaesener, S. Butbul, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 janvier 2000, vol. 509, fol. 6, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 24. Januar 2000.

J. Gloden.

(90307/213/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2000.

SHANGAI-GALERIE RESTAURANT CHINOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 4.061.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2000, vol. 265, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 janvier 2000.

Signature.

(90293/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2000.

LOSCHIEDER GUY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 20, route d'Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 4.996.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 19 janvier 2000, vol. 175, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. LOSCHIEDER GUY

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(90297/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2000.

SOCIETE ANONYME DES EAUX MINERALES GAZEIFIEES DE BECKERICH.

Siège social: Beckerich.

R. C. Diekirch B 1.808.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} décembre 1999 que:

1. les comptes annuels 1998 sont approuvés;
2. la proposition présentée par le conseil d'administration de distribuer un dividende brut de LUF 500,- par action, d'affecter un montant de LUF 3.152.000,- à la réserve pour impôt sur la fortune imputé et de reporter le solde à nouveau est adoptée;
3. décharge est donnée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998;
4. le mandat des administrateurs, à savoir
Monsieur Pierre Papillaud,
Monsieur Dominique Sauvalle,
Monsieur Armin Philipp,
Monsieur Pierre Giraud,
Monsieur Camille Gira,
Monsieur Lucien Bertemes,
est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 1999;
5. le mandat du réviseur d'entreprises, à savoir la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C., est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90301/549/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2000.

INTERNATIONAL IMMOBILIEN ORGANISATION AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Weiswampach.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am einundzwanzigsten Dezember, am Gesellschaftssitz in Weiswampach, sind zur außerordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft INTERNATIONAL IMMOBILIEN ORGANISATION AG, gegründet am 16. Dezember 1999 in der Amtsstube des Notars Fernand Unsen in Diekirch.

- Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Herbert März, wohnhaft zu B-4791 Burg-Reuland, Madingen 45.

- Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretärin: Frau Ingrid Reuter, wohnhaft zu B-4784 St. Vith, Nieder-Emmels 61A.

- Der Präsident benennt als Stimmzähler: Herr Uwe Helmut Münz, Kaufmann, wohnhaft zu D-65558 Kaltenholzhäusen, Kirbergerstraße 13.

- Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Entlassung des Vorsitzenden des Verwaltungsrates

- Ernennung neuer Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind unter Verzicht auf alle Form und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Gesellschaft U-BÜRO, S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, wird mit heutigem Datum als Vorsitzende des Verwaltungsrates und als Mitglied des Verwaltungsrates entlassen und voll entlastet.

2) Zu neuen Vorsitzenden des Verwaltungsrates werden ernannt ab heutigem Datum für die Dauer von 6 Jahren:

- Herr Walter Heinz Fuchs-Vladu, Kaufmann, wohnhaft zu D-65549 Limburg a.d. Lahn, Offenheimer Weg 46A

- Herr Klaus Werner Schikorr, Kaufmann, wohnhaft zu D-27721 Ritterhude, Findorffstraße 17.

3) Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft ab heute vertreten wird durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Vorsitzenden des Verwaltungsrates ohne finanzielle Beschränkung.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Weiswampach, den 21. Dezember 1999.

Unterschrift
der Präsident

Unterschrift
der Sekretärin

Unterschrift
der Stimmzähler

Enregistré à Clervaux, le 21 décembre 1999, vol. 207, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): F. Kler.

(90296/703/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2000.

NORDLICHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9381 Moestroff, 22, rue de Diekirch.

R. C. Diekirch B 2.461.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 19 janvier 2000, vol. 175, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. NORDLICHT
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(90298/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2000.

TOPSOLAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 5, Kinnékshaff.

R. C. Diekirch B 3.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Diekirch, le 27 janvier 2000, vol. 265, fol. 8, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2000.

Signature.

(90299/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2000.